

DEPARTEMENT de l'YONNE

Arrondissement de SENS

MAIRIE
DE
THORIGNY-sur-OREUSE

89260

Téléphone : 03.86.88.45.44

Télécopie : 03.86.88.42.42

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 18 février 2016

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le 18 février 2016 à la Mairie de Thorigny sur Oreuse, à 20h00, sous la présidence de M. Pierrick BARDEAU, Maire.

Etaient présents : Tous les membres en exercice à l'exception de Mme Isabelle THIESSON (excusée, pouvoir de vote à M. Pierrick BARDEAU), M. Christophe CHAUVOT (excusé, pouvoir de vote à Mme Monique FRIED), M. Jean – Paul KOLECESKA, Mme LESOURD Janine (excusée, pouvoir de vote à Mme Brigitte SAVOURAT), M. Dino GONCALVES, Mme Céline LEBOS.

Secrétaire de séance : Mme Brigitte SAVOURAT.

La Secrétaire de séance donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté à l'unanimité.

Avant de continuer M. le Maire, en raison du nombre d'absents d'une part, du fait que les élus doivent se retirer au moment du vote, d'autre part et considérant que le quorum ne sera ainsi pas atteint retire de l'ordre du jour les délibérations relatives aux indemnités des élus.

Ordre du Jour :

Travaux urgents Eglise de St Martin – approbation du marché unique : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition retenue par la Commission d'Appel d'offres, à savoir : l'Ent.CHATIGNOUX à FONTAINE les GRES (Aube) pour un montant de 135 376.80€ incluant une option de protection pérenne de sa stabilité et de l'étanchéité du toit.

Modification de la signalétique routière - Demandes de subventions : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de solliciter des subventions de l'Etat et du Département pour la modification de la signalisation routière visant à réduire la vitesse (travaux estimés à 80 000€) et autorise M. le Maire à signer tous documents nécessaires.

Participation scolaire 2014—2015Ecole de St Clément : Le Conseil Municipal, par 10 voix pour, 4 abstentions et 2 contre, accepte de prendre en charge la somme de 830€ demandée par la Commune de St Clément pour un enfant de Thorigny et autorise M. le Maire à signer la convention de répartition des charges.

Fixation du loyer du logement d'urgence : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la proposition de M. le Maire de fixer le loyer de cet appartement sis 31 rue de la Division Leclerc à 50€ par mois.

Attribution indemnité Receveur Municipal : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer l'indemnité du Receveur Municipal au taux de 100% pour l'année 2015.

Désignation des référents et suppléants élus et agents pour la mise en œuvre du PLUI de la CCYN :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, désigne :

- MM Pierrick BARDEAU et Alain CORNE respectivement élu référent et élu suppléant au comité de pilotage,
- MM. Lucien AYMONIN et Christophe CHAUVOT respectivement élu référent et élu suppléant au comité technique,
- M. Claude DELAGE et Mme Christine GRUET respectivement agent communal référent et agent communal suppléant au comité technique.

Rectification erreur matérielle Schéma Directeur de Coopération Intercommunale : Le Conseil Municipal, par 5 voix pour et 11 abstentions, émet un avis favorable au projet rectifié du Schéma de Coopération Intercommunale.

Désignation du remplaçant de M.GLOTIN Daniel au Comité de la Caisse des Ecoles : Sur proposition de M. le Maire, le Conseil Municipal, par 15 voix pour et 1 abstention, désigne M Claude CHAUVOT pour remplacer M.GLOTIN Daniel au sein du Comité de la Caisse des Ecoles.

Interventions des Conseillers :

M.AYMONIN : - souhaite que lorsque le logement d'urgence sera libre, il soit réhabilité en vue de sa location.

- alerte le Conseil Municipal sur le risque qu'à la suite de la création de la Communauté d'Agglomération, de nombreux adhérents au Syndicat de l'eau Sens Nord Est le quittent entraînant ainsi une importante augmentation du prix de l'eau.

Mme MATHAL : rebondissant sur l'intervention d'une habitante de Thorigny signalant la présence de rats dans les égouts sur sa propriété dit qu'à Barrault ce problème existe aussi.

La séance est levée à 21h.

Le Maire,


Pierrick BARDEAU

